

Le Maire lit à l'assemblée une lettre de M. le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports qui, après accord de M. l'Inspecteur Départemental de l'Enseignement propose l'organisation d'une demi-journée de voile par semaine sur le plan d'eau de MESSEIN, pour les élèves des écoles primaires de LUDRES.

Seul le transport sera à la charge de la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- accepte la proposition faite pour l'organisation d'une demi-journée de voile sur le plan d'eau de MESSEIN le jeudi matin de chaque semaine,
- décide de prendre à la charge du budget communal, article 661, la dépense résultant des frais de transport des élèves.